

Les effectifs salariés de La Réunion repartent à la hausse au premier trimestre 2025

Après trois trimestres consécutifs de baisse en 2024, les effectifs salariés de La Réunion repartent désormais à la hausse au premier trimestre 2025. A l'inverse, les effectifs continuent de reculer au niveau national. Dans le reste de l'outre-mer, ils sont également en baisse.

A La Réunion, les effectifs intérimaires repartent désormais à la hausse. L'accélération dans les services non marchands contribuent également à la hausse régionale. En revanche, la construction continue de connaître une baisse de ses effectifs depuis le troisième trimestre 2023.

La progression régionale des effectifs se retrouve dans toutes les zones d'emploi, à l'exception du Nord. Les zones sud et ouest affichent notamment des hausses marquées d'effectifs intérimaires.

Le salaire moyen par tête (SMPT) poursuit sa progression, mais reste inférieur à la moyenne nationale. A l'exception des activités financières et d'assurance, les SMPT progressent globalement dans le tertiaire.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) continue de reculer. La baisse du premier trimestre se retrouve majoritairement dans les contrats en CDI.

Le taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus augmente légèrement, après les baisses des trimestres précédents.

Le nombre de procédures collectives repart à la baisse ce trimestre. Le nombre de liquidations judiciaires est néanmoins en forte hausse par rapport au premier trimestre 2024.

TABLERAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au premier trimestre 2025

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	198 307	+ 0,3	- 0,3
	Masse salariale (en millions €)	1 450,2	+ 0,8	+ 1,7
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 443	+ 0,7	+ 1,9
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	20,2	- 0,1	- 0,5
	Masse salariale (en Md€)	183,9	+ 0,5	+ 2,0
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	3 032	+ 0,5	+ 2,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

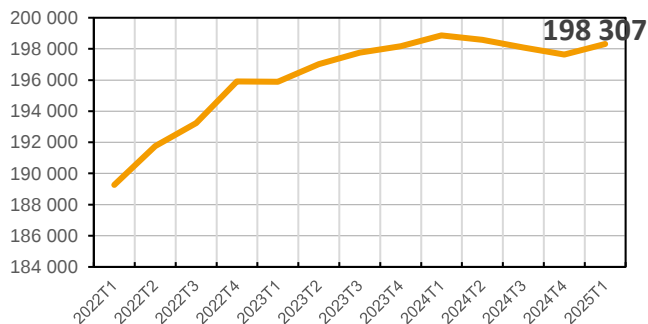


Les effectifs repartent désormais à la hausse

Les effectifs salariés de La Réunion (198 307 postes) progressent de 0,3 % au premier trimestre 2025, après les baisses successives depuis le deuxième trimestre 2024. Cette hausse correspond à 680 postes supplémentaires. Les effectifs sont par ailleurs inférieurs à leur niveau du premier trimestre 2024 : - 0,3 % soit 560 postes en moins.

GRAPHIQUE 1

évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés continuent de reculer au premier trimestre : - 0,1 % après la baisse de 0,4 % au dernier trimestre 2024. Les effectifs salariés diminuent dans toutes les régions métropolitaines à l'exception des régions Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les effectifs salariés de l'ensemble outre-mer¹ est stable au premier trimestre 2025

Les effectifs salariés de la Guadeloupe (88 159 postes) reculent de 0,2 % au premier trimestre après la légère baisse de 0,1 % au dernier trimestre 2024. Les effectifs de la construction continuent de baisser, et ce depuis le premier trimestre 2024. Ceux dans les activités de service administratif et de soutien connaissent également un recul marqué.

La Martinique continue d'afficher une baisse de ses effectifs (88 837 postes) depuis le premier trimestre 2024. Le commerce, l'agriculture et la construction y connaissent les baisses les plus marquées ce trimestre.

Les effectifs salariés de la Guyane (42 507 postes) baissent légèrement ce trimestre (- 0,1 %), après les hausses des trimestres précédents. La baisse est essentiellement portée par l'intérim (- 5,6 % soit 120 postes en moins).

A La Réunion, seule la zone d'emploi nord affiche une baisse de ses effectifs salariés

Les effectifs salariés du Nord (65 272 postes) baissent de 0,4 % après la hausse de 0,1 % au trimestre précédent. La baisse trimestrielle est essentiellement portée par les autres services (hors commerce, hôtel-café-restaurant et intérim).

Les autres zones d'emploi sont toutes en hausse. Les effectifs de la zone d'emploi de l'est (17 718 postes) repartent désormais à la hausse après les baisses des trimestres précédents. L'agriculture y connaît la hausse la plus marquée ce trimestre (+ 12,9 %).

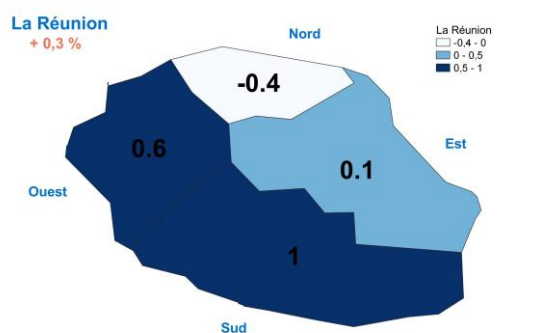
Les effectifs de la construction y poursuivent leur baisse, entamée depuis au moins trois trimestres.

La zone Ouest (57 893 postes) affiche une hausse de 0,6 % de ses effectifs après la baisse du dernier trimestre 2024. L'intérim y est particulièrement dynamique (+ 21,5 %).

Les effectifs salariés du Sud (57 424 postes) repartent désormais à la hausse après les reculs des trimestres précédents. La progression trimestrielle est essentiellement portée par les autres services, et l'intérim y est également dynamique ce trimestre (+ 17,5 %).

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse au même rythme qu'au dernier trimestre 2024

La masse salariale régionale (1 450 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, s'accélère au premier trimestre 2025 : + 0,8 % après + 0,3 % au dernier trimestre 2024. Cette hausse est par ailleurs supérieure à la moyenne nationale (+ 0,5 % au premier trimestre).

Le SMPT de La Réunion continue de progresser, et ce au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,7 %). La hausse est également supérieure à la moyenne nationale (+ 0,5 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 443 euros, contre 3 032 euros au niveau national.

Le SMPT dans l'agriculture (1 897 euros) continue de reculer au premier trimestre 2025 (- 0,3 % après - 0,5 % au dernier trimestre 2024). Dans la construction, le SMPT (2 378 euros) continue de progresser ce trimestre (+ 1,7 % après + 1,1 % au quatrième trimestre 2024). A l'exception des activités financières et d'assurance (3 494 euros), les SMPT progressent globalement dans le tertiaire hors intérim. Le SMPT dans l'information et communication (3 560 euros) repart notamment à la hausse au premier trimestre : + 2,7 % après - 1,2 % au dernier trimestre 2024. Celui dans l'hébergement et restauration (1 922 euros) continue de progresser au premier trimestre (+ 1,3 % sur le trimestre). Le SMPT de l'intérim (2 418 euros) est stable au premier trimestre après les hausses des trimestres précédents.

¹ La Réunion y compris.



A La Réunion, l’intérim repart désormais à la hausse au premier trimestre ...

Les effectifs salariés de l’intérim affichent la hausse la plus marquée ce trimestre. Ils progressent de 10,7 % sur le trimestre (soit 440 postes supplémentaires), après les baisses successives depuis le premier trimestre 2023. Au niveau national, les effectifs intérimaires continuent de reculer mais sur un rythme nettement plus faible qu’au dernier trimestre 2024 (- 0,5 % après - 2,3 %). A La Réunion, la masse salariale du secteur (29,9 millions d’euros) continue cependant de baisser pour le septième trimestre consécutif.

Dans les services aux entreprises, les effectifs salariés repartent désormais à la hausse après les reculs des deux derniers trimestres 2024. Ils progressent de 0,4 % sur le trimestre (soit 110 postes en plus), portés essentiellement par les activités d’enquêtes et de sécurité. Les entreprises du secteur ont versé 200,8 millions d’euros de masse salariale à leurs salariés au premier trimestre 2025. Cette masse salariale continue de progresser sur le trimestre (+ 0,6 % après + 0,2 % au dernier trimestre 2024).

Les effectifs salariés dans l’hébergement et restauration repartent également à la hausse après la baisse du dernier trimestre 2024 : + 0,8 % après - 0,2 % au quatrième trimestre 2024 et après + 0,1 % au troisième trimestre. Le secteur crée ainsi 105 postes supplémentaires au premier trimestre. Les effectifs spécifiques de l’hébergement, en baisse au dernier trimestre, repartent à la hausse au premier trimestre 2025 portant ainsi la hausse trimestrielle du secteur. La masse salariale du secteur (79,6 millions d’euros) progresse au même rythme qu’au dernier trimestre 2024 (+ 1,8 %).

Les services non marchands connaissant une accélération de leurs effectifs au premier trimestre. Ils progressent notamment de 0,9 % (335 postes en plus) après la hausse de 0,2 % au quatrième trimestre 2024. L’action sociale et les activités pour la santé humaine affichent notamment des hausses marquées de leurs effectifs ce trimestre. Les entreprises du secteur ont versé 251,0 millions d’euros à leurs salariés au premier trimestre. Cette masse salariale continue de progresser sur le trimestre (+ 0,6 % après + 0,3 % au dernier trimestre 2024).

TABLEAU 2
niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d’activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 837	1,9	+ 1,9	- 0,0
C1-DE	Industrie	20 770	10,5	+ 0,2	- 1,2
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 347	4,2	+ 0,6	+ 0,7
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d’équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	661	0,3	+ 0,8	- 7,4
C4	Fabrication de matériels de transport	110	0,1	- 0,8	+ 0,9
C5	Fabrication d’autres produits industriels	7 122	3,6	- 0,6	- 4,0
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 531	2,3	+ 0,8	+ 0,9
FZ	Construction	17 363	8,8	- 1,7	- 7,5
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	151 825	76,6	+ 0,3	+ 0,8
GZ	Commerce	36 900	18,6	- 0,1	+ 0,0
HZ	Transports et entreposage	13 492	6,8	+ 0,1	+ 2,1
IZ	Hébergement et restauration	13 841	7,0	+ 0,8	+ 2,1
JZ	Information et communication	4 053	2,0	- 0,1	- 0,4
KZ	Activités financières et d’assurance	7 051	3,6	+ 0,7	+ 1,5
LZ	Activités immobilières	2 587	1,3	- 0,2	- 3,4
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 687	14,0	+ 0,4	- 0,5
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	36 015	18,2	+ 0,9	+ 2,9
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	10 199	5,1	- 1,3	- 2,2
Intérim	Intérim	4 511	2,3	+ 10,7	- 2,7
TOTAL		198 307	100	+ 0,3	- 0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... mais la construction continue d'afficher une baisse d'effectifs

Comme au niveau national, les effectifs du secteur de la construction continuent de reculer au premier trimestre, et ce pour le septième trimestre consécutif. Ils baissent notamment de 1,7 % ce trimestre (soit 310 postes en moins). Ils sont par ailleurs 7,5 % inférieurs à leur niveau du premier trimestre 2024. La baisse trimestrielle du secteur reste portée essentiellement par les travaux de construction spécialisés qui baissent notamment de 1,7 % sur le trimestre. La masse salariale du secteur (124,8 millions d'euros) repart cependant à la hausse sur le trimestre (+ 0,3 %) après les baisses des trimestres précédents.

Les effectifs des services aux ménages poursuivent leur baisse entamée au dernier trimestre 2024 : - 1,3 % (135 postes en moins) après - 1,5 % et après la stabilité du troisième trimestre 2024. Les activités créatives, artistiques et de spectacle connaissent notamment une baisse marquée de leurs effectifs. La baisse d'effectifs dans les activités sportives, récréatives et de loisirs contribuent également à la baisse trimestrielle du secteur. Les entreprises du secteur ont notamment versé 58,6 millions d'euros à leurs salariés au premier trimestre 2025, en baisse de 0,9 % sur le trimestre après les hausses des trimestres précédents.

TABEAU 3
niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	21,8	1,5	+ 0,7	- 1,5
C1-DE	Industrie	172,9	11,9	+ 1,1	+ 1,0
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	60,6	4,2	+ 1,4	+ 3,3
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,1	0,3	+ 1,1	- 8,0
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,0	- 5,4	- 3,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	56,7	3,9	+ 0,7	- 0,4
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	49,7	3,4	+ 1,2	+ 1,0
FZ	Construction	124,8	8,6	+ 0,3	- 4,0
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 100,9	75,9	+ 0,8	+ 2,9
GZ	Commerce	256,6	17,7	+ 0,9	+ 1,5
HZ	Transports et entreposage	114,0	7,9	+ 1,9	+ 2,9
IZ	Hébergement et restauration	79,6	5,5	+ 1,8	+ 6,0
JZ	Information et communication	43,1	3,0	+ 3,0	+ 0,9
KZ	Activités financières et d'assurance	73,8	5,1	- 0,3	+ 2,4
LZ	Activités immobilières	23,4	1,6	- 0,4	+ 2,0
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	200,8	13,8	+ 0,6	+ 2,1
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	251,0	17,3	+ 0,6	+ 5,1
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	58,6	4,0	- 0,9	+ 2,1
Intérim	Intérim	29,8	2,1	- 1,2	- 10,9
TOTAL		1 450,2	100	+ 0,8	+ 1,7

Source : Urssaf



Dans le secteur privé (hors-intérim), la baisse des embauches se poursuit

55 418 embauches sont déclarées au premier trimestre 2025. Elles poursuivent la baisse entamée au dernier trimestre 2024 : - 2,0 % (soit 1 125 embauches en moins) après - 1,1 % au trimestre précédent. Les services non marchands affichent une forte baisse après l'accélération du dernier trimestre 2024 : - 5,7 % sur le trimestre (580 embauches en moins), après + 4,4 % au quatrième trimestre 2024 et après + 1,4 % au troisième trimestre. Les embauches dans le transport suivent également la même tendance : - 15,8 % au premier trimestre 2025 (soit 385 embauches en moins) après + 26,1 % au dernier trimestre 2024 et après + 6,2 % au troisième trimestre. En revanche, la baisse dans l'information et communication se poursuit et s'accroît : - 23,7 % (soit une perte de 360 embauches) après - 12,1 % au dernier trimestre 2024.

Les embauches en CDI poursuivent leur baisse. Elles reculent de 8,1 % (800 embauches en moins) après la baisse de 3,5 % au dernier trimestre 2024. Ce recul se retrouve essentiellement dans les services aux entreprises (- 21,6 % soit une perte de 385 embauches) et dans le transport (- 45,7 % soit 315 embauches en moins).

Les embauches en CDD de plus d'un mois sont en baisse depuis le deuxième trimestre 2024. Le recul s'atténue légèrement au premier trimestre 2025 : - 2,4 % (335 embauches en moins) après - 3,5 % au dernier trimestre 2024. Les embauches dans les services aux ménages continuent de baisser : - 15,2 % (soit 180 embauches en moins) après - 17,3 % au quatrième trimestre 2024. Le commerce connaît une baisse marquée de ses embauches sur le trimestre : - 4,1 % (135 embauches en moins) après la hausse de 0,7 % au dernier trimestre 2024.

Les embauches en CDD de moins d'un mois sont stables sur le trimestre, dans le prolongement des ralentissements des derniers trimestres (+ 0,6 % au quatrième trimestre 2024 après + 1,8 % au trimestre précédent). Les embauches dans les services non marchands reculent après l'accélération du dernier trimestre 2024 : - 7,5 % (495 embauches en moins) après + 10,3 % au quatrième trimestre 2024. Celles dans l'information et communication poursuivent leur baisse entamée au dernier trimestre 2024 : - 38,9 % (perte de 510 embauches) après - 11,0 % au trimestre précédent. En revanche, les services aux entreprises et l'hébergement-restauration affichent de fortes hausses, neutralisant ainsi les baisses dans d'autres secteurs.

TABLEAU 4
niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	708	1,3	- 18,4	- 24,4	- 17,8	+ 11,6	- 28,6
C1-DE	Industrie	2 270	4,1	+ 2,6	- 4,1	+ 6,3	+ 1,3	- 14,5
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	1 377	2,5	+ 4,2	+ 3,4	+ 4,5	+ 4,0	- 12,9
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	53	0,1	- 6,2	- 49,9	+ 46,2	- 32,7	- 4,5
C4	Fabrication de matériels de transport	5	0,0	- 28,1	+ 0,0	- 39,6	- 49,7	- 61,2
C5	Fabrication d'autres produits industriels	725	1,3	+ 3,6	- 18,7	+ 20,0	+ 5,2	- 13,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	110	0,2	- 13,5	+ 126,2	- 23,3	- 21,6	- 35,0
FZ	Construction	2 501	4,5	- 0,7	+ 35,6	- 2,2	- 3,1	- 14,8
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	49 940	90,1	- 2,0	+ 0,2	- 2,7	- 10,1	+ 1,4
GZ	Commerce	6 396	11,5	- 2,3	- 1,1	- 4,1	+ 0,4	- 3,8
HZ	Transports et entreposage	2 053	3,7	- 15,8	- 1,1	- 8,0	- 45,7	- 1,8
IZ	Hébergement et restauration	7 720	13,9	+ 4,5	+ 8,8	+ 2,6	- 3,5	+ 1,2
JZ	Information et communication	1 162	2,1	- 23,7	- 38,9	+ 60,3	+ 86,2	- 7,4
KZ	Activités financières et d'assurance	541	1,0	- 2,9	- 23,0	+ 2,0	+ 7,0	- 4,9
LZ	Activités immobilières	237	0,4	+ 14,2	- 16,0	+ 33,0	+ 8,1	+ 1,0
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	16 773	30,3	+ 1,5	+ 5,5	- 4,0	- 21,6	+ 9,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	9 582	17,3	- 5,7	- 7,5	+ 0,1	- 6,4	+ 2,1
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	5 475	9,9	- 2,3	+ 1,9	- 15,2	- 8,6	- 11,1
TOTAL		55 418	100	- 2,0	+ 0,0	- 2,4	- 8,1	- 0,7

Source : Urssaf



Le taux d'impayés² (en fin de mois) des entreprises de 10 salariés ou plus augmente ce trimestre

A fin mars 2025, le taux d'impayés en fin du mois s'établit à 2,90 %, contre 0,81 % en Métropole. Il repart à la hausse après les baisses des trimestres précédents (+ 0,72 point après - 0,48 point et après - 0,04 point au trimestre précédent). Le taux au niveau Métropole est en baisse depuis le dernier trimestre 2024 : - 0,08 point après - 0,07 point au quatrième trimestre 2024.

Le taux d'impayés à échéance + 30 jours (qui s'établit à 1,60 %) poursuit sa baisse : - 0,14 point après - 0,73 point à la fin du quatrième trimestre 2024. Ce taux est également en baisse en Métropole, après la stabilité du dernier trimestre 2024.

Celui à échéance + 90 jours (qui s'établit à 1,47 %) continue de baisser : - 0,02 point après - 0,27 point. Ce taux progresse légèrement en Métropole, après la stabilité du dernier trimestre.

TABLEAU 5
niveau et évolution du taux d'impayés des entreprises de 10 salariés ou plus

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Taux d'impayés en fin de mois	2,90%	+ 0,72	+ 0,16
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	1,60%	- 0,14	- 0,79
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	1,47%	- 0,02	- 0,25

Source : Urssaf

Le nombre de liquidations judiciaires est en forte hausse par rapport au premier trimestre 2024

Au premier trimestre 2025, le nombre de procédures collectives de l'ensemble du secteur privé repart à la baisse après la hausse du dernier trimestre 2024. Le nombre de redressements judiciaires (RJ, 92 procédures au premier trimestre) recule de 37,4 % après avoir progressé de 20,5 % au dernier trimestre 2024, et après la baisse de 20,8 % au trimestre précédent. Le nombre de RJ est par ailleurs inférieur à son niveau de 2024 : - 12,4 % par rapport au premier trimestre 2024, contre une hausse de 7,5 % au national.

Le nombre de liquidations judiciaires (LJ, 246 procédures) poursuit sa progression : + 8,4 % après + 7,6 % au dernier trimestre 2024 après + 7,1 % au trimestre précédent. Sur un an, le nombre de LJ est en forte hausse : + 60,8 % contre une hausse de 6,8 % au niveau national.

Deux procédures de sauvegarde sont enregistrées sur le premier trimestre 2025, contre 9 procédures au dernier trimestre 2024 et de même au troisième trimestre. 6 procédures étaient enregistrées sur la même période en 2024. Au national, le nombre de procédures de sauvegarde progresse de 6,6 % sur un an.

TABLEAU 6
niveau et évolution du nombre de procédures collectives

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Redressements judiciaires	92	- 37,4	- 12,4
Liquidations judiciaires	246	+ 8,4	+ 60,8
Sauvegardes	2	- 77,8	- 66,7

Source : Urssaf

² Le taux d'impayés mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance de paiement.



Sources et méthodologie

Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : **l'Urssaf Caisse Nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de France Travail, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole. Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **CDD de plus d'un mois** correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les **taux d'impayés** présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les **procédures collectives** sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.